



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

**AOÛT 2025
N°277**

Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- LES 80 ANS DE NOTRE SÉCU (P4-P5)
- À NOTER ... (P6)
- INFO (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHÉ (P8)



“Notre arme, c'est la grève !

C'est par ces mots que les ouvriers de chez Renault à Cléon, ont débrayé en masse à partir du 15 mai 1968 et occupé leur usine, sans préavis et en bousculant les appareils syndicaux. Ils ne supportaient plus les journées d'action et les grèves de 24 heures sans lendemain.

Ils avaient raison et nous ferions bien de prendre la même voie. Certes, me dira t-on, les temps ont changé, mais ce qui reste immuable c'est que sans véritable rapport de force, aujourd'hui comme hier, on n'obtient rien et on sème au final amertume, division et résignation comme en 2023 avec la bataille perdue sur les retraites.

Bayrou a égrené le 15 juillet dernier ses annonces insupportables qui sont autant d'insultes aux travailleuses, travailleurs, aux privé(e)s d'emploi, aux retraité(e)s. **Ce Robin des rois, celui qui vole les pauvres pour donner aux riches, doit être arrêté de toute urgence sans attendre je ne sais quelle censure politique.** Avec nos armes, sur le terrain social, de « ceux qui ne sont rien » mais qui peuvent devenir tout, s'ils s'en donnent les moyens.

Même si le plus tôt sera le mieux, la question n'est pas tant la date de l'engagement de la riposte interprofessionnelle, le 10 septembre ou autre, mais la méthode. Il faut frapper fort et durablement au portefeuille des puissants par la grève et le blocage économique pour faire éclater cette vérité intemporelle : Ils ne sont forts que de notre division et de notre indécision.

Alors, prenons ensemble notre vie en main, construisons la grève généralisée, faisons renaître l'espoir de jours heureux, imposons notre chance !

Vive la vie, vive la pensée libre, vive la Sociale ! Vive la CGT Force-Ouvrière !

25 août 2025
Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général



Victor GRIFFUELHES
(1874 - 1922)
cordonnier,
militant syndicaliste
(Cuir et Peaux)
et secrétaire de
la CGT (1901-1909)

Les révoltes de l'Antiquité

La lutte des classes n'a pas commencé avec la révolution industrielle et l'émergence du capitalisme. Dès l'Antiquité, paysans pauvres et esclaves se sont révoltés contre l'oppression des puissants.

Si Spartacus est le plus connu des révoltés de l'Antiquité, il ne fut ni le premier ni le dernier durant cette période où l'esclavagisme était la norme dans presque tout le monde connu. De multiples soulèvements auront lieu en effet. Parmi ceux-là, en 933 avant J.C. des paysans juifs se révoltent en Judée contre les corvées. En 510 avant J.C., les esclaves se soulèvent à Athènes, cela participera (avec l'aide de la rivale Sparte) à faire tomber la tyrannie. Neuf ans plus tard, leurs homologues de Rome occupent le Capitole. Ils seront tous crucifiés. Deux autres révoltes auront lieu à Rome au V^e siècle avant J.C. et seront réprimées de la même façon.

L'esclavage antique est, entre autres, le fruit de la guerre. Les prisonniers, quand ils ne sont pas massacrés, deviennent des esclaves. Ainsi, au II^e siècle avant J.C. le nombre d'esclaves augmente considérablement dans un empire romain en pleine expansion (150 000 Grecs, 50 000 Carthaginois...). Ces masses serviles sont acquises par des propriétaires fonciers qui les utilisent comme ouvriers agricoles, bergers et ouvriers dans les ateliers. Certains ont la « chance » de devenir domestiques dans les demeures urbaines. Certains servent en plus aux plaisirs de leurs maîtres.

Une première grande révolte servile éclate au Latium et en Étrurie (Italie centrale) en 198 avant J.C., puis une autre en Apulie (Italie méridionale) sept ans plus tard, toutes deux lourdement réprimées. Les immenses latifundia de l'Italie du Sud et de la Sicile génèrent une multiplication d'esclaves venus des quatre coins de l'Empire. En 135 avant J.C., l'esclave syrien Eunus soulève ses frères de misère, en arme des milliers, massacre les grands propriétaires et se proclame roi de Sicile. Les légions romaines mettront trois ans à venir à bout de cette révolte.

En 104 avant J.C. éclate la deuxième guerre servile de Sicile sous la conduite du Syrien Salvius, dit Tryphon, et du Grec Athenion. Ils sont alors 40 000 à ravager l'île, et les dernières bandes de révoltés seront massacrées au bout de trois ans. Les ouvriers agricoles juifs d'Israël se révoltent eux aussi contre leurs maîtres juifs et romains entre 167 et 164 avant J.C. Il est probable qu'il y ait eu de nombreuses révoltes en Chine et en Inde à la même époque, mais nous manquons de témoignages.

L'épopée de Spartacus

Ce dernier était un berger thrace devenu soldat auxiliaire dans l'armée romaine. Mais il déserta et, repris, fut asservi. L'homme était une véritable force de la nature et on l'obligea donc à devenir gladiateur dans la ville de Capoue. À l'été 73 avant J.C., il s'évade avec 73 de ses compagnons gladiateurs. Armés, ils massacrent la police de la ville et se réfugient sur les pentes du Vésuve.

À l'annonce de cette révolte, Spartacus est rejoint par des milliers d'esclaves, de gladiateurs et même de petits paysans libres. Les 3 000 soldats envoyés contre eux sont battus à plusieurs reprises. À l'automne, Spartacus dirige 40 000 hommes et occupe toute la Campanie (région de Naples). Pour les déshérités de la région, il met en place une réforme agraire avec déjà « la terre aux paysans ». Mais pour les ex-esclaves non romains, il veut quitter l'Empire pour que ses hommes puissent rentrer dans leur patrie. Il remonte alors vers le Nord, battant plusieurs légions romaines dans les Abruzzes et la plaine du Pô. Cependant, il commet l'erreur tactique de redescendre dans le Sud. Rome prend peur et charge le riche préteur Crassus d'armer 50 000 hommes.

Spartacus veut alors passer en Sicile pour y libérer les dizaines de milliers d'esclaves. Mais les pirates qui devaient lui faire passer le détroit de Messine le trahissent. En mars 71, l'armée des révoltés est écrasée et 6 000 prisonniers sont crucifiés sur la Via Appia, la route qui mène de Capoue à Rome. Une dernière grande révolte servile aura lieu en Sicile en 35 avant J.C.

L'Empire romain connaîtra sur sa fin d'autres révoltes. Celle comptant des ouvriers agricoles gaulois, mais aussi des esclaves, dirigée par Tibatto, de 435 à 437 après J.C. L'Empire, alors qu'il devient chrétien, connaîtra aussi des révoltes sociales-religieuses dirigées par des prêtres et des évêques schismatiques qui dénonceront la collusion de l'Église et de l'État, tout au long du IV^e siècle. Après les révoltes de l'Antiquité viendra le temps des jacqueries et différentes révoltes paysannes et ouvrières au Moyen Âge.



La Mort de Spartacus par Hermann Vogel, 1888. Hermann Vogel, Public domain, via Wikimedia Commons

Budget, retraites : "Il faut mettre les moyens où il faut !"



Les militants de Force Ouvrière étaient place de la République, à Rennes lundi 14 juillet, à partir de 11 h. (Photo Ouest-France)

Ils étaient quand même une douzaine de militants de Force Ouvrière (FO) rassemblés place de la République, hier en fin de matinée. À la veille des annonces budgétaires du Premier ministre François Bayrou prévues ce mardi, les syndicalistes entendaient rester mobilisés sur les enjeux de la retraite et de la sécurité sociale et distribuaient un petit fascicule pour "Déchiffrer l'économie en 2025".

"Nous continuons inlassablement à revendiquer l'abrogation de la réforme Macron/Borne de 2023 sur les retraites, rappelle Fabrice Lerestif secrétaire général du syndicat FO 35. Monsieur Bayrou cherche 40 milliards d'euros. Pour faire la guerre, on sait trouver l'argent. Il faut mettre les moyens où il faut rechercher l'argent, notamment celui de l'évasion fiscale."

Ouest France le 14/07/2025



L'ADSPL a pour but de financer le dialogue social de proximité et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL). Conformément aux dispositions de l'Accord national pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des professions libérales du 28 septembre 2012*, étendu par arrêtés du 28 décembre 2017 et du 5 janvier 2018** vous êtes, en tant qu'entreprise libérale, redevable de la cotisation prévue par cet accord.

* Celle-ci est destinée à financer le dialogue social et les Commissions Paritaires Régionales des Professions Libérales (CPR-PL).

** La décision du Conseil d'Etat du 21 janvier 2021 n'ayant annulé les arrêtés d'extension qu'à compter du 21 janvier 2021, il est rappelé que la cotisation 2020 appelée en décembre 2020 reste due.



Les CPR-PL c'est nouveau et c'est pour vous!

En l'absence de représentation des salariés dans les TPE, la loi Rebsamen de 2015 a instauré des commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Le secteur libéral a décidé de mettre en place ses propres commissions.



Un appui aux TPE libérales sur les questions sociales, d'emploi et de formation.

Les CPR-PL sont un appui pour répondre aux besoins et questions en matière de dialogue social, et sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables.



Pour 9€ en moyenne de cotisation par salariés. Accès permanent aux services des CPR-PL.

Le financement des CPR-PL est assis sur une cotisation basée sur 0,04 % de la masse salariale, soit en moyenne 9 € par an par salariés.

Les CPR-PL au service des employeurs et de leurs salariés

Les Commissions paritaires régionales dédiées aux professions libérales (CPR-PL) ont des missions définies par la loi :

- ▶ Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables pour une meilleure information des acteurs sur le droit en vigueur.
- ▶ Apporter des informations, débattre sur les questions spécifiques aux TPE et à leurs salariés. Ainsi la CPR-PL est aussi une instance de concertation sur des sujets comme l'emploi, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité professionnelle, le travail à temps partiel et la mixité des emplois... Toutefois, elle n'a pas de pouvoir en matière de négociation collective.
- ▶ Faciliter, sur demande des intéressés, le dialogue et la prévention de conflits individuels ou collectifs, internes à l'entreprise, n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction.
- ▶ Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Qui sont vos représentants dans les CPR-PL ?

Les CPR-PL sont composées de deux collèges de dix membres titulaires chacun : les employeurs libéraux d'une part, représentés par l'UNAPL et les salariés d'autre part, représentés par cinq confédérations représentatives de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC). À ce jour, 7 CPR-PL ont été installées, 3 sont en cours d'installation et 3 autres devraient être installées prochainement. Les OS siègent face à l'UNAPL qui fédère 68 professions libérales, il y a entre autres :

Les architectes, les huissiers de justice, les avocats, les comptables, les ophtalmos, les masseurs, les infirmiers, ... (liste complète à l'adresse : [Organisations membres | UNAPL](#))

Nos représentantes : Sophie Tisserand (UD 22) et Emmanuelle Denoual (UD 56)

Les 80 ans de notre Sécu

Quatre-vingts ans. Une vieille dame. Pourtant la Sécu n'a jamais été aussi moderne qu'aujourd'hui, dans un monde qui nous l'envie. En France, elle est un amortisseur de toutes les crises.

Pour les Français, sans le savoir ou le percevoir, elle est présente dans nos vies quotidiennes. Qui pense encore à la « Sécu » en sortant de chez le médecin ? Qui n'a pas pratiqué le tiers payant, sans avoir eu besoin de sortir un seul euro, après avoir mis dans le lecteur sa carte Vitale plutôt que sa carte bancaire ? Qui se demande, en sortant de la pharmacie, à combien se monte sa facture de médicaments ? La Sécu est bien là, pourtant invisible, dans notre quotidien. Maladie, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, mais aussi autonomie, la Sécu est avec nous dans toutes les étapes de notre vie et nous l'utilisons selon nos besoins après y avoir contribué selon nos moyens.

L'autre branche de la Sécurité sociale c'est l'URSSAF, qui se charge de collecter les cotisations qui financent notre système. Mais aujourd'hui, cette cotisation finance à peine la moitié de notre Sécu. Cette inversion a dévoyé le système originel car c'est l'impôt qui vient maintenant compléter ce financement. Or la spécificité de la cotisation c'est qu'elle ouvre des droits, contrairement à l'impôt qui est soumis aux choix politiques. Nous le vivons en ce moment particulièrement quand se fait jour le débat entre financer une économie de guerre ou affecter l'argent au social. La conséquence pour les assurés, c'est la double voire la triple peine. D'une part nous cotisons, d'autre part nous compensons, avec nos impôts, les quatre-vingts milliards d'exonérations de cotisations patronales et, en plus, nous subissons les économies imposées à la Sécu (baisses de remboursements, franchises médicales ou diminutions d'indemnités journalières).

C'est pour cela que Force Ouvrière défend le modèle initial de la Sécurité sociale comme un vrai choix de société. La cotisation ouvre des droits, constitue le paritarisme et fonde notre salaire différé. Quand Georges Buisson présente, le 31 juillet 1945, son rapport pour la création de la Sécurité sociale devant l'Assemblée consultative provisoire, il parle d'une redistribution du revenu national, destinée à prélever sur le revenu des individus favorisés les sommes nécessaires pour compléter les ressources des travailleurs ou des familles défavorisées. Il posait ainsi les jalons du précepte chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

C'est à cette vieille dame si moderne, pilier de notre République sociale, intimement liée à notre organisation, que FO rend hommage. C'est tous les jours, de chaque année, que notre organisation milite pour la Sécurité sociale, que ce soit au niveau confédéral, mais aussi dans les régions et les départements, notamment avec les militants FO qui siègent comme administrateurs et conseillers dans toutes les caisses de Sécu.

Nous sommes un grand réseau Force Ouvrière au service et pour la défense de la Sécurité sociale. Nous sommes la Sécu !

Les premières sociétés ouvrières de secours mutuel, ancêtres de la Sécu

Dès l'origine, les organisations ouvrières se sont battues pour que les travailleurs puissent gagner leur vie sans la perdre. Un combat fondamental.

La santé au travail avant la Sécu

Dès l'Antiquité, le pharaon demande à ses médecins de s'occuper des ouvriers qui bâtiennent les pyramides. Mais c'est Hippocrate (en 460 avant J.-C.) qui a été le premier à noter les maladies professionnelles chez les travailleurs du plomb. Il faudra attendre le XV^e siècle pour redécouvrir ce problème. Pourtant déjà au XIII^e siècle, Arnaud de Villeneuve avait publié un traité de médecine du travail en deux volumes. Mais ce n'est qu'au XVIII^e que l'on découvre les cancers dus à l'activité professionnelle (charbon, plomb). En 1810, Napoléon crée les premiers médecins du travail, mais uniquement pour les mineurs. En 1840, le docteur Villermé publie un rapport sur « L'état physique des ouvriers du textile ». En 1874, l'inspection du travail est fondée. Il s'agit surtout de contrôler le travail et la santé des enfants. Ce n'est pas de la philanthropie. L'État a besoin de jeunes hommes en bonne santé pour en faire des conscrits solides pour ses armées !

D'abord la solidarité

La solidarité existait déjà au sein des corporations d'artisans au Moyen Âge. À Perpignan, les ouvriers cordonniers ont fondé leur société de secours dès 1326. Avec 1789, les premières sociétés de secours mutuel modernes voient le jour. En 1790 est fondée la Société typographique parisienne, avec des statuts très précis sur les prestations à verser en cas de maladie et de vieillesse. Mais la loi Le Chapelier de juin 1791 va stopper leur essor. Le mouvement reprend sous l'Empire. Une Société de bienfaisance et des secours mutuels est créée à Lyon en 1804, puis, quatre ans plus tard, naît celle des chapeliers parisiens. En 1814, il existe cent quatre-vingts sociétés de secours dans toute la France. En 1820, les garçons bouchers de la capitale fondent leur caisse. Ces sociétés ressentent le besoin de s'unir, d'où l'apparition du Conseil des sociétés de secours mutuel des Bouches-du-Rhône en 1821. Les canuts lyonnais ont la leur dix ans plus tard. En 1847 il en existe mille deux cent quatre-vingt-quinze dans tout le pays. Le 15 juillet 1850, la Deuxième République vote une loi donnant un statut légal à ces sociétés de secours, reconnues d'utilité publique. Enfin, le 28 septembre 1902, la Fédération nationale de la Mutualité française voit le jour. En 1901, les sociétés de secours mutuel protègent 2,6 millions d'adhérents. Ils seront 4,5 millions en 1914 et 8 millions en 1938.

L'arrivée des syndicats

Avec l'organisation du mouvement ouvrier, les jeunes syndicats ne se battent pas uniquement pour l'augmentation des salaires ou la baisse du temps de travail, mais aussi pour de meilleures conditions de travail pour préserver l'essentiel : la vie. Dès 1898, la jeune CGT impose une loi sur les accidents de travail et leurs réparations forfaitaires. En 1906 est créée à Milan la Commission permanente internationale de médecine du travail. Entre 1923 et 1930, René Barthe organise la médecine du travail, associant le corps médical, les ingénieurs et l'assistance sociale. C'est ainsi que va naître le contrôle médical obligatoire dans les mines et la métallurgie dès 1934.

La création de la Sécurité sociale

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le patronat est déconsidéré en raison de sa collaboration avec l'ennemi nazi, tandis que la classe ouvrière est grandie par sa lutte dans la Résistance, dont le Conseil national de la Résistance a inscrit à son programme "un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail".

C'est dans ce contexte que le 19 octobre 1945, le gouvernement provisoire de la République française institue officiellement, par ordonnance, la Sécurité sociale.

Deux ans avant la naissance officielle de Force Ouvrière, des camarades, déjà réunis au sein du journal Résistance Ouvrière, posaient les jalons de notre Sécurité sociale. Dès sa création, FO a toujours été en pointe dans la consolidation et la défense de la Sécurité sociale, une Sécu désormais attaquée de toutes parts, comme elle le fut aussi à sa création.



Dès le 26 juillet 1945, Résistance Ouvrière, l'ancêtre de notre journal, annonçait le rapport sur la Sécurité sociale dont était chargé Georges Buisson (1878-1946), précisant que les ambitions du syndicaliste étaient déjà attaquées par l'Assemblée consultative :

"Le gouvernement, cédant à la pression conjuguée des caisses patronales de compensation et des associations familiales, a accepté de différer l'intégration des allocations familiales dans l'ensemble de la Sécurité sociale". Ceux qui allaient fonder quelques mois plus tard la CGT-FO se battaient déjà pour le principe de la caisse unique, regroupant l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse et les allocations familiales, c'est-à-dire une solidarité par construction entre les générations.

Dès 1943 donc, Georges Buisson, spécialiste des assurances sociales dans la CGT d'avant-guerre, rédige un programme précis de sécurité sociale. Ces idées seront en grande partie reprises dans le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) au printemps 1944. À l'automne de la même année, une délégation de la CGT rencontre de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire, pour le convaincre des bienfaits du « rapport Buisson ». C'est ainsi, entre autres, que lorsque les discussions commencent à l'Assemblée en juin 1945, le fait est acquis : la Sécurité sociale verra bien le jour. Les salariés, leurs familles et le mouvement syndical viennent de remporter une victoire considérable, bien plus étendue que les assurances sociales préexistantes.

La Sécurité sociale est née, symbole et outil de solidarité et d'égalité, avec une gouvernance singulière – le paritarisme – que défend FO, et assise sur les cotisations sociales prélevées sur les salaires et non, comme d'autres systèmes, sur l'impôt. Son principe est "*de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins*", pour permettre à chacun de pouvoir faire face aux aléas de la vie, à chacun d'avoir une autonomie et une liberté plus grandes, assurer une égalité de droits. Dans l'esprit du programme du CNR, la loi du 11 octobre 1946 impose aux employeurs la création et le financement des services médicaux dans l'entreprise ou dans le cadre de services interentreprises de santé au travail.

Une extension continue aura lieu jusqu'aux années 1980, permettant notamment la construction des Centres hospitaliers universitaires (CHU).

En 1982, sont créés les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), demandés par les syndicats depuis longtemps. Les ordonnances Macron de 2018 fusionneront les CHSCT avec les comités d'entreprise et les délégués du personnel. Un vrai coup dur pour l'ensemble des travailleurs et pour leur santé.

Georges Buisson

En 1920, ce syndicaliste devient, jusqu'en 1929, le septième secrétaire général de la Fédération des employés CGT. Il est appelé en 1929 au Bureau confédéral par Léon Jouhaux, fondateur de Force Ouvrière, dont il devient l'un des proches collaborateurs. Buisson devient un spécialiste des problèmes d'assurances sociales. Il est une des figures notables du syndicalisme du Front populaire en 1936 et de la Libération. Entré en Résistance dès 1940, Buisson a rejoint Londres, en avril 1943, pour se mettre au service de la France libre. Il constitue un trait d'union entre la CGT clandestine et le comité de Londres. Membre de l'Assemblée consultative provisoire à Alger puis à Paris, il en est vice-président. Avec le projet d'ordonnance du 24 juillet 1945 auquel il participe, repris par la suite dans l'ordonnance officielle du 4 octobre 1945, il peut être considéré parmi les « pères fondateurs » de la Sécurité sociale. Il décède en 1946.

Une Sécu toujours à défendre

Déjà dans le numéro du 26 juillet 1945, le journal *Résistance Ouvrière* (ancêtre de *L'inFO militante*) mettait en garde ses lecteurs contre les attaques visant le rapport Buisson, en provenance des caisses patronales de compensation et des associations familiales chrétiennes.

Finalement, les ordonnances d'octobre 1945 reconnaissent le droit des salariés à gérer leurs propres cotisations. Cela va changer du jour au lendemain la vie de millions de travailleurs avec enfin la couverture du risque maladie, du risque vieillesse et des allocations familiales. Pour la première fois, le suivi de la femme enceinte et du nourrisson sera couvert par des prestations médicales, ce qui va pratiquement éradiquer la mortalité infantile en France. Une Sécu qui, dès ses débuts, doit se protéger des attaques venues de toutes parts.

L'hostilité est grande de certains, qui vont tenter de vider de leur contenu ces ordonnances. Ainsi, Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail, qui fait passer des deux tiers à la moitié la proportion des représentants salariés dans les conseils d'administration des CAF. En 1967, nouvelle attaque avec la suppression de l'élection des administrateurs de la Sécu, la divisant en plusieurs « branches », mettant fin à son unicité. À partir des années 1990, l'étatisation de la Sécurité sociale commence avec la création de la contribution sociale généralisée (CSG) en 1991 et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) en 1996.

Les recettes de la Sécu représentent, en 2024, 644 milliards d'euros, soit 23% du PIB. Celles de l'État 250 milliards, soit 2,5 fois moins. On comprend mieux l'appétit féroce des gouvernements successifs à vouloir s'accaparer le pactole, au profit d'un système privatisé. L'impôt remplaçant la cotisation, l'étatisation rimant avec économies (déremboursement, diminution des remboursements de médicaments et des consultations, moins de budget pour les hôpitaux, etc.), loin du pacte social français né du programme du Conseil national de la Résistance.

La Sécu, un fonctionnement paritaire

Né après la Seconde Guerre mondiale, le paritarisme de gestion est au cœur de la démocratie sociale. En gérant paritairement plusieurs pans de la protection sociale, syndicats et patronat affirment leur responsabilité, leur liberté et leur autonomie par rapport à l'État.

La Sécu est financée par les cotisations des salariés et des employeurs, à la différence du modèle anglais où le financement repose essentiellement sur l'impôt payé par tous les contribuables, ou du système américain reposant sur des assurances privées.

Le budget de la Sécu est défini annuellement dans la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), votée chaque année par le Parlement.

Le régime général est le principal régime puisqu'il couvre plus de 61 millions de personnes, défini en cinq branches : la branche maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), la branche vieillesse et veuvage (retraite), la branche famille (dont handicap et logement), la branche autonomie.

Le paritarisme au cœur de notre modèle social

Le principe est simple : les représentants des travailleurs et du patronat gèrent les fonds issus des cotisations salariales et patronales de plusieurs caisses. Le paritarisme est le produit d'un long combat des travailleurs pour faire valoir leurs droits face à un patronat aux intérêts fort différents. Il est toutefois menacé par les visées d'étatisation de la Sécu. À la recherche d'économies drastiques sur les dépenses publiques, l'État s'immisce de plus en plus et montre une volonté récurrente de ponction de ressources provenant en premier lieu du salaire différé, donc de nos cotisations sociales qu'il tente de remplacer par l'impôt (CSG/CRDS). Or les cotisations sociales ont une affectation dédiée précise, contrairement à l'impôt soumis aux décisions politiques. De même, les exonérations des cotisations employeurs (qui se comptent en milliards d'euros par an) mettent à mal les comptes sociaux et génèrent le « trou » artificiel de la Sécu.

FO défend le paritarisme, cet acteur crucial pour la cohésion et la justice sociales, pour l'exercice de la démocratie sociale dans la République.

►À NOTER
DANS VOTRE AGENDA



Assemblée Générale UD FO

vendredi 19 septembre 2025 9H30

**Présidée par Zainil NIZARALY
Secrétaire général
de la Fédération de l'Équipement,
Environnement, Transport
et Services (FEETS)**



CONTRE LE PLAN BAYROU/VAUTRIN/MACRON ORGANISONS LA MOBILISATION SANS ATTENDRE

Au nom de la Guerre, une véritable guerre sociale est menée contre les travailleurs avec comme objectif central : celui d'en finir avec la Sécurité Sociale de 1945 qui fête ses 80 ans cette année.

Depuis le « moment de vérité » du premier ministre du 15 juillet dernier, les attaques se multiplient contre les travailleurs afin de permettre l'augmentation du budget militaire et la préservation des priviléges des riches !

Pour ce gouvernement, il est hors de question de priver le patronat des 80 milliards d'exonération de cotisations par an, ni de les contraindre à cesser de frauder (entre 7 à 9 milliards de cotisations qui seraient éludées du fait du travail dissimulé chaque année).

Il est encore moins question de s'attaquer à la fraude fiscale estimée entre 80 à 100 milliards de manque à gagner chaque année.

Non, la priorité c'est une nouvelle fois s'en prendre aux travailleurs via une remise en cause de leurs droits, de leurs services publics et de la Sécurité Sociale.

Attaques contre les jours fériés, les congés payés, les arrêts maladie, les ALD, le remboursement de soins...

Contre la Sécu, ce gouvernement n'attend même pas le prochain PLFSS comme le montre sa volonté d'augmenter les franchises et les participations forfaitaires par décret !

Ces attaques contre nos droits font porter de lourds risques tant sur nos droits conventionnels que sur la qualité du service rendu aux assurés, allocataires et pensionnés. Et que dire des augmentations de l'abonnement EDF/GDF qui vient encore assécher nos porte-monnaies déjà bien vides !

Le bureau de la Chambre Syndicale n'accepte ni ces mesures ni la brutalité de ce gouvernement.

C'est pourquoi nous appelons toutes nos sections syndicales des organismes de Sécurité sociale d'Ile de France à déposer partout des préavis de grève à durée illimitée en complément de ceux déjà déposés.

Ceci pour permettre la mobilisation avec les collègues qui se saisissent déjà (et ils ont raison !) de l'appel au blocage du pays notamment par la grève à partir du 10 septembre 2025.

Le Bureau de la Chambre syndicale est convaincu qu'on peut les faire reculer dès lors qu'on y va tous ensemble !

Adopté à l'unanimité
Paris, le 18 août 2025



COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi et Accès aux droits des accompagnants
Sur rendez-vous tous les 3^{èmes} mercredis de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60



CPRIA BRETAGNE
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de l'Artisanat

FO siège dans les commissions paritaires CPRIA, des structures régionales qui permettent d'améliorer la situation des salariés de l'artisanat.

Aux élections TPE 2024 FO a maintenu ses sièges et notre élue avec 12,09 % des voix.

Pour FO, la CPRIA à l'opportunité d'approcher ces **160 000 salariés des TPE**, lesquelles représentent 25 % de l'emploi en Bretagne, généralement sans représentants du personnel.

La CPRIA a vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Elles contribuent ainsi à la promotion de l'emploi dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Témoignages du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne :

« Syndicat Libre et Indépendant contre l'austérité gouvernementale et des financiers. Pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés, quelle que soit l'entreprise. Force Ouvrière n'a d'autre ambition que de faire valoir les droits des salariés et les améliorer. »

L'UD VOUS INFORME :

Ils nous traitent comme des chiens !

Faites Comme Lui :

Syndiquez Vous !



ud.fo35@wanadoo.fr
www.udfo35.fr



- Rennes,
- Saint Malo,
- Redon,
- Fougères,
- Vitré...

CLIN D'ŒIL DU PATOCHÉ

CONTRE LA GUERRE SOCIALE...

**NOTRE ARME,
C'EST LA GRÈVE !**



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Le mardi après-midi

VITRÉ

ulfovitre@orange.fr
Permanence 1^{er} vendredi du mois

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.81.09.51.02
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

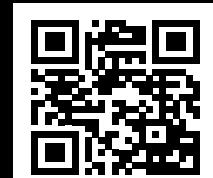
35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

**L'AFOC 35
ASSURE SES
PERMANENCES
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

**TIMBRES 2025 : 5,50 €
tresorerie.udfo35@orange.fr**